

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 octobre 2022 de M^{me} Brigitte Studer et M. Gazi Sahin: «Quel est le coût d'une annulation de la fan zone pour la Ville?»

TEXTE DE LA QUESTION

Lors de la Coupe du monde au Qatar (du 20 novembre au 18 décembre 2022), une fan zone est prévue sur la plaine de Plainpalais, gérée par la société NEPSA. Plusieurs villes suisses ont décidé d'annuler leur fan zone. En cas d'annulation à Genève:

- quel est le coût pour la Ville de Genève?
- Quel est le contrat entre la Ville et la société NEPSA? Pouvez-vous le transmettre au Conseil municipal?
- Pouvez-vous détailler les éventuels autres frais en cas d'annulation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question écrite a trait au coût, pour la Ville de Genève, de l'annulation de la fan zone sur la plaine de Plainpalais pour le «Mondial 2022».

Par déclaration du 19 octobre 2022, l'organisateur a décidé d'annuler la fan zone telle qu'elle était prévue sur la plaine de Plainpalais à l'occasion du Mondial de football au Qatar du 20 novembre au 18 décembre 2022.

Selon l'appel d'offres public publié en octobre 2017, le précédent Conseil administratif a, par décision du 17 janvier 2018, validé la mise à disposition de la plaine de Plainpalais, en vue de la tenue d'une fan zone dans le cadre des Coupes du monde de football 2018 et 2022, ainsi que de la Coupe d'Europe 2020, à la société New Events Production SA (NEPSA). L'engagement de la Ville de Genève envers NEPSA pour les trois tournois a été matérialisé par un courrier du Conseil administratif et les conditions d'exploitation et d'usage du domaine public de la manifestation sont définies lors de chaque édition dans une permission délivrée par le Service de l'espace public (SEP).

Le courrier du Conseil administratif susmentionné constitue une décision administrative qui est depuis lors entrée en force et, d'un point de vue juridique, il engage la Ville de Genève vis-à-vis de NEPSA pour les trois fan zones (2018, 2020 et 2022).

Cela implique qu'une annulation de la fan zone par la Ville aurait pu être contestée par NEPSA auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.

Dans le cas présent, puisque c'est NEPSA qui a pris la décision d'annuler cette fan zone, aucun coût lié à cette annulation n'est à la charge de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis